

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUILLET 2003
COMPTE RENDU

Etaient présents : Mme Joëlle SCHIRRER, M. Jean-Claude ROY, M. Vincent FUSTER, Mme Lucille LAMY, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT (jusqu'à la question n° 16), M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danièle TETU, M. Jacques MARIOT, Mme Martine BULTOT, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Mme Françoise FELLMANN, M. Michel ROIGNOT, Mme Marie-Guite DUFAY, Mme Nicole DAHAN, Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question n° 1 et à compter de la question n° 16), M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Jacqueline PANIER (jusqu'à la question n° 30), Mme Françoise PRESSE, Mme Corinne TISSIER, M. Michel LOYAT, M. Patrick BONTEMPS, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI (jusqu'à la question n° 39), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Denis BAUD, M. Jean-Loup COLY, Mme Catherine BALLOT, M. Bruno MEDJALDI, M. Éric ALAUZET, M. Christophe LIME, Mme Frédérique MOZER, M. Franck MONNEUR, Mme Annaïck CHAUVET, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 1 et à compter de la question n° 6), M. Abdel GHEZALI, Mme Karine GEIGER, M. Sébastien MAIRE, Mme Martine ROPERS, Mme Claire CASENOVE, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole WEINMAN, Mme Françoise BRANGET, M. Pascal BONNET, M. Alexandre CHIRIER.

Secrétaire : M. Sébastien MAIRE.

Absents : Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT (à compter de la question n° 17), Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 15), Mme Jacqueline PANIER (à compter de la question n° 31), Mme Danièle POISSENOT, M. Yves-Michel DAHOUI (à compter de la question n° 40), M. Patrick BOURQUE, M. Bruno LEGEARD, Mme Annie MENETRIER, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 5), Mme Safia N'MINEJ, M. Marcel POCHARD, M. Jean ROSSELOT, Mme Catherine PUGET, M. Bernard LAMBERT, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN.

Procurations de vote : Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT à Mme Danièle TETU (à compter de la question n° 17), Mme Jacqueline PANIER à Mme Joëlle SCHIRRER (à compter de la question n° 31), M. Yves-Michel DAHOUI à M. Jean-Louis FOUSSERET (à compter de la question n° 40), M. Patrick BOURQUE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Annie MENETRIER à M. Christophe LIME, M. Marcel POCHARD à Mme Nicole WEINMAN, M. Jean ROSSELOT à Mme Françoise BRANGET, Mme Catherine PUGET à Mme Martine ROPERS, M. Bernard LAMBERT à Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN à M. Pascal BONNET.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a vivement remercié l'Adjoint COLY pour son engagement et son efficacité au sein de l'équipe municipale, celui-ci ayant fait part de sa décision de démissionner du Conseil Municipal en raison de son départ pour la Ville de Monteux où il assurera les fonctions de Directeur de Cabinet du Maire et de Directeur de la Communication.

Il a ensuite félicité Mme DEVERS, Directeur Territorial, qui prend sa retraite.

Enfin, il a fait part de la révolte du Conseil Municipal suite à l'incendie du magasin Leader Price de la rue de Vesoul qui va priver ce quartier d'une surface de proximité et a fait part de la solidarité de l'Assemblée Communale envers les employés qui vont être au chômage technique.

1 - Exercice 2003 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

Personnel Communal

2 - Constitution d'une mission de pilotage - Opérations de Renouvellement Urbain - Recrutements

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de pourvoir les deux emplois suivants par des agents contractuels à temps complet pour une durée de trois ans :

- chef de mission ORU (rémunération brute annuelle de l'ordre de 57 000 €),
- charge d'études (rémunération brute annuelle équivalente à celle d'un ingénieur subdivisionnaire en début de carrière),

et a autorisé M. le Maire à signer les contrats à intervenir.

Finances - Ressources budgétaires

3 - Exercice 2003 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décision modificative - Crédits complémentaires par reprises sur le compte des dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

4 - Exercice 2003 - Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeur

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'état des taxes, redevances ou droits divers que M. le Trésorier Principal Municipal ne peut recouvrer, la ventilation s'établissant comme suit :

- Budget Principal	26 295,04 €
- Budget Eaux	4 583,79 €
- Budget Assainissement	13 710,30 €
- Budget Déchets	1 955,76 €

5 - Gestion active de la dette - Modifications des délibérations des 26 septembre et 19 décembre 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de modifier comme suit le point 17 de la délibération d'autorisation de principe du 26 septembre 2002 :

- 17 - de procéder à la réalisation des emprunts :
 - . à court, moyen ou long terme,
 - . libellés en euros ou en devises,
 - . avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts
 - . au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable)

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- . des marges sur index, des indemnités et commissions,
- . des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- . des droits de tirages et de remboursements anticipés temporaires sur les contrats de type revolving (ex. : contrat long terme renouvelable),
- . la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt, de bénéficier des produits de marché prévus au contrat de prêt,
- . la faculté de modifier la devise,
- . la possibilité de modifier la durée, la périodicité et le profil d'amortissement

* procéder à toutes opérations de gestion active de la dette permettant les renégociations, réaménagements d'emprunts et la signature des contrats de prêts ou avenants qui s'avèreraient nécessaires dans l'intérêt des finances de la Ville. Les avenants

pourront notamment viser à introduire ou à modifier dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques mentionnées au paragraphe précédent. Ces opérations de gestion active (et notamment l'exercice des options prévues dans les contrats de prêts) peuvent s'exercer sur les contrats déjà souscrits par la Ville ou à souscrire à partir de l'exercice 2002 (y compris sur les deux contrats de crédit bail immobilier conclus pour l'aménagement du parking de la Mairie).

* procéder à toute opération de remboursement anticipé de capital sur les contrats constituant l'encours de dette de la Ville (remboursement partiel ou à hauteur du capital restant dû, avec ou sans refinancement, en totalité ou en partie).

L'habilitation donnée à Mme la Première Adjointe et les conditions du rendu compte au Conseil Municipal ne sont pas modifiées.

- de modifier les tableaux récapitulatifs concernant le budget principal et le budget Déchets et figurant dans la délibération d'opérations de couverture du 19 décembre 2002.

6 - Ressources budgétaires - Fixation de divers tarifs ou droits pour l'année 2003-2004

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs suivants :

1 - Service de la Politique de la Ville - Maisons de Quartiers Municipales

1 - Mode de calcul du quotient familial : nombre de parts

Le dispositif adopté par le Conseil Municipal du 28 juin 2001 est prorogé :

Nombre de parts		Personne seule : 1	Couple sans enfant : 2	1 enfant : 2,5	2 enfants : 3	3 enfants : 4	4 enfants : 4,5	5 enfants : 5
	Quotient mensuel	Revenus annuels bruts en Euros						
Tranche 1	< 357 €	< 5 952 €	< 11 904 €	< 14 880 €	< 17 856 €	< 23 808 €	< 26 784 €	< 29 760 €
Tranche 2	de 357 à 1 217 €	de 5 952 à 20 292 €	de 11 904 à 40 584 €	de 14 880 à 50 730 €	de 17 856 à 60 876 €	de 23 808 à 81 168 €	de 26 784 à 91 314 €	de 29 760 à 101 460 €
Tranche 3	> 1 217 €	> 20 292 €	> 40 584 €	> 50 730 €	> 60 876 €	> 81 168 €	> 91 314 €	> 101 460 €

Au-delà de 5 enfants : ajouter une demi-part supplémentaire par enfant.

2 - Tarification saison 2003/2004

a - Carte d'utilisateur obligatoire valable du 1/9/2003 au 31/8/2004

- 7,80 € pour un adulte : tarif identique à la saison 2002/2003

- 3,10 € pour une personne de - 18 ans ou pour le jeune titulaire de la carte «avantages jeunes» délivrée par le Centre Régional Information Jeunesse ou l'adulte bénéficiant des minima sociaux (1) : tarif identique à la saison 2002/2003.

(1) sont bénéficiaires du tarif réduit sur les activités et sur la carte annuelle, les usagers bénéficiaires de minima sociaux : RMI, API, chômage en ASS, FNS,...

b - Activités de loisirs - pour adultes : cotisation trimestrielle pour 31 semaines d'activité par an.

		1 h / semaine	1 h 30 / semaine	2 h / semaine
Tarif 1	Quotient inférieur à 357 €	12,40 €	16,25 €	19,80 €
Tarif 2	Quotient compris entre 357 € et 1 217 €	27,10 €	35,00 €	42,70 €
Tarif 3	Quotient supérieur à 1 217 €	41,50 €	52,15 €	65,75 €

Tarifs identiques à la saison 2002/2003.

Les adultes titulaires des minima sociaux bénéficieront des tarifs «enfants-jeunes».

c - Tarifs enfants-jeunes

Des activités hebdomadaires sont organisées pendant l'année pour les usagers des secteurs enfance-jeunesse :

base forfaitaire : carte d'utilisateur + participation modulable en fonction du temps d'activité : enfants, jeunes de - 18 ans, jeunes titulaires de la carte «avantages jeunes» et adultes bénéficiaires des minima sociaux :

Cotisation trimestrielle en sus de la carte d'utilisateur :

1 h / semaine	1 h 30 / semaine	2 h / semaine
8 €	9 €	10 €

d - Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

Année scolaire : 31 semaines par an - cotisation trimestrielle

Vacances : cotisation en fonction du nombre de 1/2 journées

	Quotient	Année scolaire			Vacances		
		Alloc. CAF ou MSA avec bons	Alloc. CAF ou MSA sans bon	Non alloc. CAF ou MSA	Alloc. CAF ou MSA avec bons	Alloc. CAF ou MSA sans bon	Non alloc. CAF ou MSA
		Cotisation trimestrielle	Cotisation trimestrielle	Cotisation trimestrielle	Coût de la 1/2 journée	Coût de la 1/2 journée	Coût de la 1/2 journée
Tarif 1	< 357 €	6,00 €	17,53 €	31,53 €	0,60 €	1,80 €	3,20 €
Tarif 2	de 357 à 1 217 €	11,00 €	22,50 €	36,50 €	1,10 €	2,25 €	3,65 €
Tarif 3	>1 217 €	15,50 €	27,00 €	41,55 €	1,55 €	2,70 €	4,15 €

Tarifs identiques à la saison 2002/2003.

e - Tarifs spécifiques

- **Participation aux activités bricolage** : carte d'utilisateur obligatoire - pas de cotisation

- **Spectacles de fin d'année** - droits d'entrée :

* - de 14 ans : gratuit

* de 14 à 18 ans : 2,5 € (tarif identique à la saison 2002/2003)

* 18 ans et + : 4 € (tarif identique à la saison 2002/2003)

- **Randonnées** : 23,20 €/an + carte d'utilisateur (tarif identique à la saison 2002/2003)

- **Stages thématiques** : 1 € de l'heure, 2,50 € la demi-journée + carte d'utilisateur

- **Animations en pied d'immeubles** : participation libre et gratuite, pas de carte d'usager. Exceptionnellement, une participation aux dépenses pourra être demandée en cas de sortie organisée, sur la base de 25 % des coûts de prestation pris en charge par la Ville.

Pôle enfance	Participation aux animations seules	carte d'usager + 8 €
	Participation aux animations + prêts de jeux	carte d'usager + 9 €
	Non adhérents	1,50 €/séance
	Ateliers spécifiques d'éveil (avec intervenants extérieurs)	1 € de l'heure 2,50 € la demi-journée
	Groupes (classes, CDL,... hors projet commun)	15 €/an
Animation	Activités couture/bricolage	carte d'usager
	Activités couture/bricolage séance avec fournitures	carte d'usager + 1 € de l'heure et 2,50 € la demi-journée
	Activités sportives, culturelles, de loisirs ou de découvertes ponctuelles	40 % du prix de revient (2) adulte plein tarif 25 % du prix de revient (2) enfants, jeunes - 18 ans ou titulaires de la carte «avantages jeunes» ou adultes bénéficiaires de minima sociaux

(2) Le prix de revient pris en compte correspond à l'ensemble des dépenses relatives à l'activité hors frais de personnel permanent.

En aucun cas, les Maisons de Quartier Municipales ne peuvent délivrer des billets ou tickets d'entrée à des établissements (piscine, patinoire, concert, bowling,...) pour des individuels hors activité organisée et encadrée par les animateurs.

Pour des événements ou manifestations ponctuels de courte durée, M. le Maire est autorisé à fixer par arrêté municipal les tarifs correspondants. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

II - Installations sportives

1 - Installations sportives municipales

Etablissements scolaires de Besançon, collèges et lycées publics et privés : redevance horaire

- Gymnases
- Terrains
- Traçage peinture grand terrain
- Traçage plâtre grand terrain
- Traçage foot à 7

Saison 2002-2003	Saison 2003-2004	% augment.
Euros	Euros	
9,00	9,10	1,11
6,10	6,20	1,64
15,00	15,00	0,00
8,00	8,00	0,00
4,00	4,00	0,00

2 - Plage de Chalezeule

- . Entrée adulte
- . Abonnement Adulte (10 entrées)
- . Tarifs scolaires, étudiants, jeunes travailleurs jusqu'à 18 ans et militaires du contingent munis de leurs cartes
- . Abonnement (scolaires, étudiants... 10 entrées)
- . Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte
- . Leçon de natation individuelle, durée 30 mn
- . Leçon de natation groupée, durée 30 mn (5 personnes maximum)
- . Leçon de natation collective, durée 30 mn (10 personnes maximum)
- . Campeurs du terrain de Besançon-Chalezeule, à raison d'une entrée par jour et par personne
- . Militaires de la place (en groupe) / heure

A titre exceptionnel, il pourra être délivré des entrées gratuites lors d'animations proposées à la piscine

3 - Piscine Mallarmé

Entrées :

- . Tarif Adulte
- . Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants, soirées à thèmes avec animation spéciale, groupes à partir de 10 personnes)

Cartes 10 entrées :

- . Tarif adulte
- . Tarif réduit

Scolaires :

- Elèves des écoles primaires de Besançon
- Elèves des écoles primaires hors Besançon (entrée apprentissage de la natation)
- Elèves des Lycées, Collèges de Besançon et des établissements scolaires hors Besançon (entrée seule)

Apprentissage de la natation :

(12 séances d'1/2 heure, entrée comprise)

Tarif unitaire

- . Leçons individuelles enfant ou adulte
- . Leçons collectives enfant de + de 8 ans
- . Leçons collectives enfants de - de 8 ans en dehors des heures d'ouverture au public
- . Leçons collectives enfant de - de 8 ans pendant les heures d'ouverture au public (entrée adulte accompagnateur comprise)
- . Leçons collectives Adulte

3ème trimestre d'apprentissage de la natation

(5 séances d'1/2 heure, entrée comprise)

- . Leçons enfant non accompagné
- . Leçons enfant accompagné
- . Leçons adulte

Aquagym

- . Découverte (1 séance)
- . Trimestre

Saison 2002-2003	Saison 2003-2004	% augment.
Euros	Euros	
2,55	2,60	1,96
18,30	18,50	1,09
1,80	1,80	0,00
11,50	11,50	
Gratuité	Gratuité	
3,85 + entrée	Supprimé	
3,10 + entrée	Supprimé	
1,95 + entrée	Supprimé	
Gratuité	Gratuité	
68,00	68,80	1,18
Gratuité	Gratuité	
3,00	3,05	1,67
2,00	2,00	0,00
23,00	23,50	2,17
15,00	15,00	0,00
Gratuité	Gratuité	
3,15	3,20	1,59
1,60	1,62	1,25
100 (les 10)	10,10	1,00
35 (les 10)	3,55	1,43
35 (les 10)	3,55	1,43
58 (les 10)	5,80	0,00
65 (les 10)	6,60	1,54
17,50	Supprimé	
29,00	Supprimé	
32,50	Supprimé	
6,30	6,50	3,17
55,00	56,00	1,82

3 - Piscine Mallarmé (suite)

Bassin complet (pour 1 heure)

- . Tarif de base
- . Tarif réduit

Lignes d'eau (pour 1 heure)

- . Tarif de base
- . Tarif réduit

Compétitions du club local de natation

(dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)

Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte

Bébés dauphins

Sèche-Cheveux

Bonnet de bain

A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Piscine «Mallarmé»

4 - Piscine La Fayette

Entrées :

- . Tarif Adulte
- . Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants, soirées à thèmes avec animation spéciale) groupes à partir de 10 personnes

Cartes 10 entrées :

- . Tarif adulte
- . Tarif réduit

Groupes (minimum 10 personnes ou sur dérogation)

- . Tarif de base adulte
- . Tarif de base enfant

Scolaires :

- Elèves des écoles primaires de Besançon
- Elèves des écoles primaires hors Besançon (entrée apprentissage de la natation)
- Elèves des Lycées, Collèges de Besançon et des établissements scolaires hors Besançon (entrée seule)

Saison 2002-2003	Saison 2003-2004	% augment.
Euros	Euros	
142,00	144,00	1,41
71,00	72,00	1,41
18,50	19,00	2,70
9,30	9,50	2,15
Gratuité	Gratuité	
Gratuité	Gratuité	
122,00	122,00	0,00
Gratuité	Gratuité	
1,80	1,85	2,78
Gratuité	Gratuité	
4,10	4,15	1,22
2,85	2,85	0,00
31,50	32,00	1,59
21,00	21,00	0,00
3,15	3,20	1,59
2,10	2,10	0,00
Gratuité	Gratuité	
3,15	3,20	1,59
1,60	1,62	1,25

4 - Piscine La Fayette (suite)

Apprentissage de la natation :

(12 séances d'1/2 heure, entrée comprise)

Tarif unitaire

- . Leçons individuelles enfant ou adulte
- . Leçons collectives enfant de + de 8 ans
- . Leçons collectives enfants de - de 8 ans en dehors des heures d'ouverture au public
- . Leçons collectives enfant de - de 8 ans pendant les heures d'ouverture au public (entrée adulte accompagnateur comprise)
- . Leçons collectives Adulte

3ème trimestre d'apprentissage de la natation

(5 séances d'1/2 heure, entrée comprise)

- . Leçons enfant non accompagné
- . Leçons enfant accompagné
- . Leçons adulte

Aquagym

- . Découverte (1 séance)
- . Trimestre

Bassin complet (pour 1 heure)

- . Tarif de base
- . Tarif réduit

Lignes d'eau (pour 1 heure)

- . Tarif de base
- . Tarif réduit

Eveil matinal de 8 h à 9 h 15 le mardi et le jeudi

Compétitions du club local de natation

(dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)

Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte

Sèche-cheveux

Bonnet de bain

A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Piscine «La Fayette»

Saison 2002-2003	Saison 2003-2004	% augment.
Euros	Euros	
100 (les 10)	10,10	1,00
35 (les 10)	3,55	1,43
35 (les 10)	3,55	1,43
58 (les 10)	5,85	0,50
65 (les 10)	6,60	1,54
17,50	Supprimé	
29,00	Supprimé	
32,50	Supprimé	
6,30	6,50	3,17
55,00	56,00	1,82
188,00	190,00	1,06
94,00	95,00	1,06
33,40	34,00	1,80
16,70	17,00	1,80
2,65	2,65	0,00
Gratuité	Gratuité	
Gratuité	Gratuité	
1,80	1,85	2,78
Gratuité	Gratuité	

5 - Patinoire La Fayette

Entrées

- . Tarif adulte
- . Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants)

- . Carte 10 entrées «Adultes»
- . Carte 10 entrées «Jeunes»

- . Associations, groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location) minimum 10 personnes
- . Accompagnateurs 1 pour 10
sauf dérogation pour établissements spécialisés

- . Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte

- . Location patins (public ou clubs)
- . Location patins (public ou clubs) séance du jeudi soir et du dimanche matin
- . Visiteurs adultes ou parents accompagnateurs qui ne patinent pas

Scolaires

- Elèves des écoles maternelles (entrée + location)
- Elèves des écoles primaires (entrée + location)
- Elèves des écoles primaires (entrée + location + apprentissage)
- Autres établissements scolaires (entrée + location)

- . Affûtage

- . Lacets

- . Location horaire aux clubs bisontins
(en cours de saison) hors séances publiques

- . Location journalière pour manifestation exceptionnelle
(Spectacle, Holiday on Ice...)

- . Location glace (2 heures) aux comités d'entreprises sauf vacances scolaires

- . Location glace (2 séances) aux comités d'entreprises
(en séances publiques)

- . Location horaire aux clubs ou ligues extérieurs pour entraînements ou stages

- . Location horaire au club bisontin de hockey pendant la période estivale (août et début septembre)

- . Location horaire aux clubs bisontins de patinage pendant la période estivale (août et début septembre) (Minimum : 10 personnes)

- . Location mensuelle surfaceuse à privé

- . Location horaire à privé pour stage d'été (juillet - août)

- . A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Patinoire «La Fayette»

	Saison 2002-2003	Saison 2003-2004	% augment.
	Euros	Euros	
. Tarif adulte	4,10	4,15	1,22
. Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants)	2,85	2,85	0,00
. Carte 10 entrées «Adultes»	31,50	32,00	1,59
. Carte 10 entrées «Jeunes»	21,00	21,00	0,00
. Associations, groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location) minimum 10 personnes	3,95	4,00	1,27
. Accompagnateurs 1 pour 10 sauf dérogation pour établissements spécialisés	Gratuité	Gratuité	
. Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	
. Location patins (public ou clubs)	2,80	2,80	0,00
. Location patins (public ou clubs) séance du jeudi soir et du dimanche matin	Gratuité	Gratuité	
. Visiteurs adultes ou parents accompagnateurs qui ne patinent pas	Gratuité	Gratuité	
- Elèves des écoles maternelles (entrée + location)	1,20	1,23	2,50
- Elèves des écoles primaires (entrée + location)	1,75	1,80	2,86
- Elèves des écoles primaires (entrée + location + apprentissage)	2,05	2,10	2,44
- Autres établissements scolaires (entrée + location)	2,05	2,10	2,44
. Affûtage	4,30	4,40	2,33
. Lacets	2,25	2,30	2,22
. Location horaire aux clubs bisontins (en cours de saison) hors séances publiques	34,00	34,50	1,47
. Location journalière pour manifestation exceptionnelle (Spectacle, Holiday on Ice...)	3 480,00	3 500,00	0,57
. Location glace (2 heures) aux comités d'entreprises sauf vacances scolaires	350,00	360,00	2,86
. Location glace (2 séances) aux comités d'entreprises (en séances publiques)	550,00	560,00	1,82
. Location horaire aux clubs ou ligues extérieurs pour entraînements ou stages	75,00	80,00	6,67
. Location horaire au club bisontin de hockey pendant la période estivale (août et début septembre)	45,50	46,00	1,10
. Location horaire aux clubs bisontins de patinage pendant la période estivale (août et début septembre) (Minimum : 10 personnes)	4,25 par patineur	4,30 par patineur	1,18
. Location mensuelle surfaceuse à privé	930,00	940,00	1,08
. Location horaire à privé pour stage d'été (juillet - août)		70,00	Création
. A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Patinoire «La Fayette»	Gratuité	Gratuité	

6 - Animation sportive municipale

. **Ecoles municipales de sports** de septembre à juin, pour :

- les Bisontins

Saison 2002-2003	Saison 2003-2004	% augment.	
Euros	Euros		
35,00 17,50 à part. du 1.01.2003	35,50 Supprimé	1,43	
45,50 22,70 à part. du 1.01.2003	46,50 Supprimé	2,20	
66,50 33,30 à part. du 1.01.2003	68,00 Supprimé	2,26	
. Stages pendant les vacances scolaires (la journée) (unidisciplinaires ou omnisports) pour :			
- les Bisontins	7,20	7,30	1,39
- les habitants de l'agglomération	9,30	9,50	2,15
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	13,70	14,00	2,19
. Stages pendant les vacances scolaires (la 1/2 journée) (unidisciplinaires ou omnisports), de septembre à juin, pour :			
- les Bisontins	3,80	3,85	1,32
- les habitants de l'agglomération	4,90	5,00	2,04
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	7,20	7,40	2,78
. Stages de natation et de sports de glace (la séance) pendant les vacances scolaires, pour :			
- les Bisontins	3,00	3,00	0,00
- les habitants de l'agglomération	3,90	4,00	2,56
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	5,70	6,00	5,26
. Ecoles de natation «Les Canetons» le trimestre (entrée de l'adulte accompagnateur comprise), pour :			
- les Bisontins	34,00	34,50	1,47
- les habitants de l'agglomération	44,00	44,80	1,82
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	64,60	66,00	2,17
. Repas pris lors des stages			
selon les tarifs en vigueur des restaurants scolaires			

Garantie d'emprunt

7 - Société Anonyme d'Économie Mixte de la Ville de Besançon - Aménagement de 8 logements PLA et de locaux pour activités d'artisans 34/36, rue Ronchoux à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt complémentaire de 20 943,10 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Subvention complémentaire de la Ville

Adopté à l'unanimité.

M. FUSTER n'a pas pris part au vote.

Subventions, participations : attribution, encaissement

8 - Secteur Relations Internationales - Attribution de subventions aux associations et établissements scolaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1 - à des établissements scolaires

- 382 € au Lycée Pasteur pour le déplacement à PSKOV (Russie) de 19 élèves du 16 au 30 juin 2003 (échange scolaire)

- 192 € au Collège Sainte-Ursule pour l'accueil de 12 élèves de Huddersfield-Kirklees (Grande-Bretagne), du 27 avril au 4 mai 2003 (échange scolaire)

2 - à des associations

- 126 € à l'Association Comté-Baltique-Amour pour l'accueil d'un groupe de 9 personnes de Tver (Russie) du 11 au 17 mars 2003 (échange culturel)

- 286 € au Théâtre Universitaire de Franche-Comté pour l'accueil de 24 personnes de Tver et Neuchâtel lors des 12^{èmes} Rencontres Internationales de Théâtre Universitaire, du 11 au 17 mars 2003

9 - Subventions aux associations à caractère social - Première répartition au titre de l'année 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes

:

Association	Subvention 2002	Demande 2003	Subvention 2003 en Euros
A.D.A.P.A.S.E. AZUR 25	920,00	1 500,00	1 000,00
A.D.D.S.E.A. Double Ecluse	11 000,00	11 777,00	11 000,00
A.D.D.S.E.A. Médiation Familiale	2 290,00	9 238,00	2 300,00
A.F.B.	2 440,00	3 000,00	2 800,00
A.F.C.A.R.	310,00	310,00	310,00
AGIR abcd		2 290,00	2 290,00
A. H. A. (Aide Humanitaire et Alimentaire)	760,00	1 524,00	suspendue
A.L.E.P.H.	6 100,00	12 481,00	7 000,00
Antenne Petite Enfance	1 220,00	1 500,00	1 220,00
A.P.F. (Association des Paralysés de France)	1 500,00	1 800,00	1 500,00
A.S.C.H.	1 200,00	1 525,00	1 200,00
Association Comtoise des Sourds	300,00	700,00	500,00
Association de la Médiation Familiale	<i>1ère demande</i>	5 000,00	reportée
Association Départementale des Conjoints Survivants	600,00	950,00	600,00
Association Française de Chiens Guides pour Jeunes Handicapés Visuels (MIRA France)	800,00	1 525,00	1 000,00
Association d'Hygiène Sociale du Doubs	6 500,00	10 315,00	6 500,00
Buanderie - Comité de Quartier Rosemont - St-Ferjeux	3 800,00 + 775,00	4 600,00	4 600,00
C. I. D. F. - fonctionnement - locaux	9 150,00	9 150,00 9 000,00	9 150,00
Entre Temps	20 000,00	15 244,00	reportée
Eté comme Hiver	20 000,00	30 000,00	20 000,00
Fédération Départementale des Amis des Maisons de Retraite (Amis de Bellevaux)	400,00	800,00	400,00
F.N.A.T.H.	460,00	500,00	480,00
Foyer de la Cassotte	12 200,00	15 245,00	13 000,00
Génépi Besançon - fonctionnement - semaine d'information	310,00 + 200,00	800,00 250,00	500,00 210,00
Grigri l'Antigris	1 200,00	2 000,00	1 200,00
Hérisson Vert	600,00	200,00	200,00
Invités au Festin	3 820,00 + 500,00	4 575,00	4 575,00
J. O. C.	1 200,00	1 200,00 + 300,00 rassemblement Bercy	1 200,00
Miel d'Acacias	2 290,00	3 060,00	3 000,00
Mouvement du Nid - fonctionnement - Soirée débat 8 avril 2003	1 300,00	2 600,00 2 069,00	2 000,00 1 000,00
O.R.P.A.B.	18 750,00	25 900,00	18 750,00
Page Argentée	380,00	760,00	400,00
Palmeraie	3 060,00	3 048,00	3 060,00
Porte Ouverte	3 820,00	3 820,00	3 820,00
Secours Populaire Français	4 000,00	6 900,00	4 500,00
Service d'Entraide Frédéric Ozanam	460,00	460,00	460,00

Association	Subvention 2002	Demande 2003	Subvention 2003 en Euros
Solidarité Femmes			
- fonctionnement	1 500,00	9 000,00	9 000,00
- financement des loyers	7 320,00		
S.O.S. Amitié	2 300,00 + 769,00	2 300,00	2 300,00
U. F. C. S.	1 150,00	2 286,74	1 150,00
U.N.A.F.A.M.	1 200,00	1 600,00	1 300,00
TOTAL		223 102,74	145 475,00

10 - Subventions pour congrès

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 750 € au Comité Régional Olympique et Sportif pour l'organisation du colloque «Femmes et sports» qui s'est tenu le 8 mars dernier à la Maison de l'Economie.

- 1 500 € à la Société Française de Psychopathologie de l'Expression pour l'organisation d'un congrès national, les 20 et 21 juin, à la Maison de l'Economie où deux cents personnes environ ont présenté leurs recherches dans ce domaine.

- 1 500 € à l'Union Nationale des Organisations Syndicales des Transporteurs Routiers Automobiles (UNOSTRA), à Micropolis, les 16 et 17 octobre prochain. Ce congrès, dont le thème est «le statut du routier», devrait réunir environ 500 transporteurs venus de toute la France.

- 760 € au Groupe Naturaliste de Franche-Comté pour l'organisation d'un colloque interrégional d'ornithologie (Franche-Comté, Bourgogne et Suisse), qui aura lieu les 25 et 26 octobre prochain, à la Faculté des Sciences.

- 7 622 € (première moitié de la subvention globale répartie sur deux années) à la Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs qui organise en juin 2004 son 10^{ème} congrès national, à Micropolis, sur le thème «De la vie à la mort... Soins palliatifs et demande d'euthanasie».

- 305 € à l'UFR Lettres - Laboratoire de Sociologie et Anthropologie pour l'organisation du 2^{ème} colloque international pluridisciplinaire de socio-anthropologie de la connaissance «de l'interprétation» qui a eu lieu les 15 et 16 mai dernier, à la Faculté des Lettres. 80 enseignants, étudiants ont participé aux travaux.

- 460 € à l'UFR Lettres - Laboratoire des Sciences Historiques (CR 2400), pour l'organisation du colloque «les hommes et le feu», qui se déroulera les 26 et 27 septembre à la Faculté des Lettres.

- 610 € à l'UFR Lettres - Laboratoire de Psychologie (CR 2700) pour l'organisation d'un colloque international intitulé «la voix dans tous ses états» qui se tiendra les 7 et 8 novembre prochain au Kursaal. Les travaux porteront sur les interactions sonores mère-bébé dans le contexte de l'autisme.

- 460 € à l'UFR Lettres - pôle Homme, Temps, Territoire (CR 2900) pour l'organisation d'un colloque international intitulé «la mémoire de l'industrie. De l'usine au patrimoine».

M. FUSTER n'a pas pris part au vote.

11 - Equipe Emploi Insertion - Subvention à l'Association du Plan Local d'Insertion par l'Économie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser à cette association une subvention de 39 800 € correspondant au financement de la personne mise à disposition.

N'ont pas pris part au vote : M. FUSTER, Mme MOZER, Mme BALLOT, Mme DUFAY, Mme GEIGER, M. CHEVAILLER, M. LAMBERT.

12 - Subvention à l'Association RECIDEV

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à cette association une subvention complémentaire de 13 645 € pour le Marché de Noël Solidaire et a autorisé M. le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

13 - Subvention à l'Association CYCLOSION

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 1 000 € à cette association pour l'organisation de la manifestation «Besançon Plage».

14 - Écoles primaires et maternelles - Subvention classes transplantées ou de découverte - Cinquième répartition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer la subvention suivante :

École	Date	Nombre d'élèves	Nombre de journées	Lieu	Coût jour	Coût total	Bénéficiaires
Herriot élémentaire	19 au 21/05/03	39	117	Rochejean	8,32 €	973,44 €	AROEVEN

15 - Subventions à des associations sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1 - Subventions aux associations utilisant leurs propres locaux :

BRC Omnisports	6 600 €
DOJO FRANC COMTOIS	1 200 €
SNB	5 200 €
LA SAINT-CLAUDE	1 200 €
VOLANT BISONTIN	900 €

2 - Animations sportives municipales :

ANB	825 €
VOLANT BISONTIN	110 €
Centre Omnisports CROPPET	180 €

3 - Subventions exceptionnelles :

BRC Basket :	750 €
SC Clemenceau :	500 €
Olympique Bisontin :	500 €
AS Orchamps-Palente :	750 €
ASA Séquanie :	1 500 €
OMS :	750 €

16 - Sports collectifs de haut niveau - Avenants aux contrats d'objectifs pour la saison 2003-2004

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer les avenants aux contrats d'objectifs pour la saison 2003/2004 et d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

Club	Saison 2003/2004				Versement juillet 2003			
	Niveau	Base	Dotation Animation	Dotation Formation	Total en euros	Acompte mensuel	50 % dotations	Total en euros
BBCD	PRO A	411 612,00	20 581,00	32 929,00	465 122,00	34 301,00	26 755,00	61 056,00

BRC Foot (association)	CFA 2	28 813,00	1 441,00	2 305,00	32 559,00	2 401,00	1 873,00	4 274,00
ESBF	D1	218 155,00	10 908,00	17 452,00	246 515,00	18 179,00	14 180,00	32 359,00
ESBM	N1 intermédiaire	75 736,50	3 787,00	6 059,00	85 582,50	6 311,00	4 923,00	11 234,00
TOTAL							108 923,00	

17 - Subventions du secteur de la communication

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

	Fréquence	Rappel subvention 2002	Proposition 2003
Radio Sud	96,9	4 000 €	4 000 €
Radio Décibels	87,6	0 €	2 000 €
Total			6 000 €

18 - Mise en valeur du patrimoine du centre ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

IMMEUBLE	PROPRIETAIRE / SYNDIC	FACTURES	TAUX	SUBVENTION
ANNEE DE RATTRAPAGE				
SEPTIEME SECTEUR				
9, rue des Frères Mercier	Mme KUNTZ-DENIZOT Christine Syndic des Copropriétaires 9, rue des Frères Mercier 25000 BESANÇON	5 602 €	20 %	1 120 €
<i>TOTAL</i>	<i>1 dossier</i>	<i>5 602 €</i>	<i>-</i>	<i>1 120 €</i>
EN COURS				
HUITIEME SECTEUR				
54, rue Bersot	Mme BARBIER Simone 21, chemin de Brûlefoin 25000 BESANÇON	3 862 €	20 %	772 €
56, rue Bersot	Mme BESSOT Colette 56, rue Bersot 25000 BESANÇON	2 743 €	20 %	548 €
7, rue Morand	Mme BLOCH Colette 7, rue Morand 25000 BESANÇON	19 300 €	20 %	3 860 €
14, rue Proudhon	M. BOUHIER François 12, rue Proudhon 25000 BESANÇON	8 474 €	20 %	1 694 €

19, rue Proudhon	SCI du SQUARE 17, rue Proudhon 25000 BESANÇON	13 287 €	20 %	2 657 €
<i>TOTAL</i>	<i>5 dossiers</i>	<i>47 666 €</i>	-	<i>9 531 €</i>
TOTAL GENERAL	6 dossiers	53 268 €	-	10 651 €

19 - Subventions à des associations de protection de la nature et de l'environnement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Franche-Comté Nature Environnement: 1 167 €
- Doubs Nature Environnement : 1 167 €.

20 - Subvention à l'Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative pour le financement de la prestation des calèches en ville - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder dans ce cadre une subvention spécifique de 10 000 € et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

M. MARIOT et Mme SCHIRRER n'ont pas pris part au vote.

21 - Subventions culturelles - Nouvelle attribution

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- | | |
|--|---------|
| - Association «Les Amis de l'Orgue» | 1 000 € |
| - Association «Orgue et Culture» | 1 000 € |
| - La ligue des Droits de l'Homme - Subvention complémentaire pour la célébration de Toussaint Louverture | 1 000 € |
| - Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts | 500 € |
| - Défense de la Langue Française | 500 € |
| - Société d'Emulation du Doubs | 500 € |
| - Société Numismatique du Doubs | 500 € |
| - Les Amis du Museum | 500 € |

Culture

22 - École Régionale des Beaux-Arts - Convention avec le Département du Doubs - Encaissement et réaffectation de la subvention de fonctionnement 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Subvention du Département : 76 300 €.

23 - Festival International de Musique de Besançon / Franche-Comté - Contrat d'objectifs 2003-2004-2005

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir avec les partenaires selon les conditions financières suivantes :

Année 2003 :

- Direction Régionale des Affaires Culturelles : 90 000 € dont 60 000 € (Concours)
- Ville de Besançon : 183 000 € + 90 000 € de prestations
- Région de Franche-Comté : 200 000 € dont 30 000 € communication
- Département du Doubs : 183 000 €
- Département du Jura : 15 000 €

Années 2004 et 2005 :

	2004	2005
Direction Régionale des Affaires Culturelles	100 000 €	110 000 €
Ville de Besançon	187 000 € + 90 000 € de prestations	191 000 € + 90 000 € de prestations
Région de Franche-Comté	230 000 € (200 000 € + 30 000 € communication)	250 000 € (220 000 € + 30 000 € communication)
Département du Doubs	187 000 €	191 000 €
Département du Jura	15 000 €	15 000 €

M. ROIGNOT et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

24 - Convention de partenariat avec l'Association Les Amis du Cylindre

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'allouer à cette association une subvention pour son action en direction des musiciens et du jeune public et dont le montant sera évalué en fonction du projet artistique et culturel proposé et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir.

25 - Orchestre de Besançon - Convention avec Musique Nouvelle en Liberté - Encaissement et réaffectation d'une subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec cette association

Subvention Musique Nouvelle en Liberté : 6 000 €.

26 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Restauration des collections - Programme 2003 - Demande de subvention et réaffectation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le programme de restauration dont le plan de financement s'établit comme suit :

Coût total : 23 112,22 € dont DRAC : 8 090 € - Ville de Besançon : 15 022,22 €.

27 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Contrat de cession de droits de propriété intellectuelle entre Charles CHOFFET, photographe, et la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec M. Charles CHOFFET, photographe, le contrat de cession des droits de propriété intellectuelle à la Ville de Besançon pour le compte du Musée.

28 - Bibliothèques Municipales - Gestion du dépôt légal imprimeur - Convention avec la Bibliothèque Nationale de France - Encaissement et réaffectation de la subvention 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention et les avenants à intervenir dans ce cadre.

Subvention de la Bibliothèque Nationale de France : 57 000 €.

29 - Financement d'un buste de Louis Pergaud pour la dotation du Prix Louis Pergaud 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la réalisation de ce buste pour un montant de 1 735 € TTC et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la sculptrice Nacéra KAÏNOU.

30 - Adhésion de la Ville à l'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette adhésion pour laquelle la cotisation s'élève à 2 000 € pour le second semestre 2003.

Politique de la Ville

31 - Contrat de Ville 2003 - Première programmation - Adoption du programme et sollicitation des financeurs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la première programmation du contrat de ville 2003 et son plan de financement,
- d'autoriser M. le Maire à :
 - . solliciter les participations des partenaires,
 - . réaffecter aux maîtres d'ouvrage la part qui leur revient,
 - . signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

32 - Contrat de Ville 2003 - Services Politique de la Ville, Enseignement, Action Culturelle et Sports - Versement de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer dans ce cadre les subventions suivantes :

Associations	Actions	Quartiers	Service Municipal instructeur	Montant subventions
VOLET : VIE SOCIALE / THEMATIQUE : INITIATIVES LOCALES				
APIM	Festival de Montrapon	Montrapon	Politique de la Ville	1 450 €
APIM	Journal Boulevard Nord	Montrapon	Politique de la Ville	2 600 €
Arc en Ciel	Animations festives et culturelles	Orchamps	Politique de la Ville	2 286 €
Bouge-Toi	Convivialité et lieu d'accueil pour tous	Planoise	Politique de la Ville	1 700 €
Des Racines et des Feuilles	Actions en faveur de la parentalité	Planoise	Politique de la Ville	2 000 €
D'Ici et D'Ailleurs	Imagine ton quartier	Grette	Politique de la Ville	2 000 €
Vivons mieux notre quartier	Animation et convivialité	Planoise	Politique de la Ville	1 100 €
CNL	Actions en faveur des locataires	Grette	Politique de la Ville	1 000 €
Comité de Quartier de Planoise	Activités diverses	Planoise	Politique de la Ville	1 650 €
Comité de Quartier Rosemont/St-Ferjeux	Création groupe d'échange et de rencontres entre femmes à l'Amitié	Rosemont	Politique de la Ville	1 900 €
Comité de Quartier Rosemont/St-Ferjeux	Musique amateur facteur de citoyenneté	St-Ferjeux	Politique de la Ville	2 300 €
De Vous à Nous	Animations et convivialité	Cité Viotte	Politique de la Ville	6 000 €
La Passerelle	Ouverture du journal aux associations et jeunes de Planoise	Planoise	Politique de la Ville	1 850 €
MJC Besançon	Question féminine	Clairs-Soleils	Politique de la Ville	1 000 €
MJC Palente	Fête du livre «mémoire et identité»	Palente	Politique de la Ville	3 811 €
Or'Ange	Médiation et actions sociales de proximité	Montrapon	Politique de la Ville	17 570 €

Associations	Actions	Quartiers	Service Municipal instructeur	Montant subventions
Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs (RERS) Clairs-Soleils	Accès aux savoirs	Clairs-Soleils	Politique de la Ville	950 €
Union Locale de la Confédération du Logement et du Cadre de Vie (ULCLCV)	Accès au droit	Tous quartiers	Politique de la Ville	3 500 €
Ville de Besançon - Maison de Quartier de la Grette	Fête de quartier	Grette	Politique de la Ville	3 000 €
Ville de Besançon - Maison de Quartier de la Grette	Journal de quartier	Grette	Politique de la Ville	3 000 €
Ville de Besançon - Maison de Quartier Montrapon	Petits Génies (Tempo)	Montrapon	Politique de la Ville	400 €
Ville de Besançon - Maison de Quartier Planoise	Manifestations du quartier	Planoise	Politique de la Ville	4 500 €
Tambour Battant	Création d'une pièce théâtrale et d'un court métrage		Politique de la Ville	464 €

Associations	Actions	Quartiers	Service Municipal instructeur	Montant subventions
VOLET SOCIAL / THEMATIQUE : ACTION SOCIALE				
CIDF	Points d'information femmes	Planoise	Politique de la Ville	454 €

Associations	Actions	Quartiers	Service Municipal instructeur	Montant subventions
VOLET VIE SOCIALE / THEMATIQUE : ACTION EDUCATIVE				
ASC de Centrel	Découvrir différentes expressions pour s'enrichir et communiquer	Grette	Enseignement	2 779 €
ASC des écoles Jean Macé	Théâtre et citoyenneté	Clairs-Soleils	Enseignement	2 150 €
Association des Familles	Aide à la fonction parentale	Tous quartiers	Politique de la Ville	700 €
Association scolaire Ile de France	Midi deux éducatif	Planoise	Enseignement	3 500 €
Croqu'livre	Tranche de vie	Tous quartiers	Politique de la Ville	3 100 €
Ecole Brossolette	Création spectacle théâtral musical	Montrapon	Enseignement	2 300 €
Ecole élémentaire de la Grette	Activités culturelles et sportives dans le temps de la restauration	Grette	Enseignement	900 €
Ecole élémentaire Jules Ferry	Activités artistiques et sportives	Rosemont	Enseignement	1 700 €
Ecole maternelle Bouilloche	Tous à l'écoute de chacun	Planoise	Enseignement	1 000 €
Ecole maternelle Jules Ferry	Le temps des comptines	St-Ferjeux	Enseignement	1 068 €
MJC Palente	S'ouvrir et découvrir	Palente	Politique de la Ville	1 500 €
PARI	Ecole ouverte	Planoise	Politique de la Ville	1 143 €
PARI	Atelier périscolaire	Planoise	Politique de la Ville	402 €
PARI	Relations familles	Planoise	Politique de la Ville	961 €
PEP 25	Aventures équestres dans le Haut-Doubs	Tous quartiers	Sports	3 800 €
RECIDEV	Education à la citoyenneté mondiale vers un public	Tous quartiers	Politique de la Ville	1 500 €
Réseau d'Education Prioritaire (REP) Ile de France	Accès à la culture scientifique «rêver la science»	Planoise	Enseignement	2 603 €
Ville de Besançon - Maison de Quartier Planoise	Ecole des parents	Planoise	Politique de la Ville	915 €

Associations	Actions	Quartiers	Service Municipal instructeur	Montant subventions
De Vous à Nous	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	Viotte	Politique de la Ville	905 €
PARI	CLAS	Planoise	Politique de la Ville	4 323 €
CEMEA	Centre de ressources de l'accompagnement scolaire	Tous quartiers	Politique de la Ville	2 300 €

Associations	Actions	Quartiers	Service Municipal instructeur	Montant subventions
VOLET VIE SOCIALE / THEMATIQUE : VACANCES				
ASEP	Top vacances	Tous quartiers	Politique de la Ville	4 812 €
ASOP	Animation vacances	Orchamps	Politique de la Ville	860 €
Comité de Quartier Rosemont/St-Ferjeux	Top vacances 4 -12 ans	Rosemont	Politique de la Ville	1 599 €
Comité de Quartier Rosemont/St-Ferjeux	Top vacances 13-17 ans	Rosemont	Politique de la Ville	1 599 €
MJC Besançon	CDL ados et partir jeunes	Clairs-Soleils	Politique de la Ville	5 202 €
MJC Besançon	Partir famille	Clairs-Soleils	Politique de la Ville	1 204 €
MJC Besançon	Camps autonomes	Clairs-Soleils	Politique de la Ville	1 157 €
MJC Palente	CLSH petites vacances	Orchamps	Politique de la Ville	8 980 €
MJC Palente	Animations top vacances été	Orchamps	Politique de la Ville	13 470 €
PEP 25	Vive la 6ème	Montrapon	Politique de la Ville	1 525 €
Profession Sport 25	Centre de loisirs de Planoise été	Planoise	Politique de la Ville	1 442 €
Sports Vacances Orchamps	Sports vacances	Orchamps	Politique de la Ville	1 500 €
Ville de Besançon - Service des Sports	Animation sportive été 2003	Tous quartiers	Sports	13 400 € (*)

Associations	Actions	Quartiers	Service Municipal instructeur	Montant subventions
VOLET VIE SOCIALE / THEMATIQUE : CULTURE				
La Grave et Burlesque Equipée du Cycliste	Action culturelle/année de l'Algérie	Clairs-Soleils	Politique de la Ville + Affaires Culturelles	6 000 €
MJC Palente	Résidence d'artiste «mémoire et utopie»	Palente	Politique de la Ville + Affaires Culturelles	18 000 €
Ville de Besançon - Affaires Culturelles	Animations musicales clairso	Clairs-Soleils	Affaires Culturelles + Politique Ville	5 000 € (*)
Ville de Besançon - Affaires Culturelles	Un été au ciné	Tous quartiers	Affaires Culturelles + Politique Ville	3 000 € (*)
Ville de Besançon Maison de quartier de Planoise	Traces du quotidien	Planoise	Politique de la Ville + Affaires Culturelles	3 500 €
Théâtre de l'Espace	Traces du quotidien	Planoise	Politique de la Ville + Affaires Culturelles	11 896 €

Associations	Actions	Quartiers	Service Municipal instructeur	Montant subventions
VIE SOCIALE / THEMATIQUE : FONDS SPORT				

Associations	Actions	Quartiers	Service Municipal instructeur	Montant subventions
ASC Montrapon	Place des jeunes filles dans le quartier	Montrapon	Sports + Politique de la Ville	850 €
ASC Planoise/St-Ferjeux	Football	Planoise	Sports + Politique de la Ville	1 000 €
ASOP	Ecole de foot	Orchamps	Sports + Politique de la Ville	1 160 €
ASPTT	Section foot	Orchamps	Sports + Politique de la Ville	470 €
Association foot et loisirs des Clairs-Soleils	Création d'un club de foot	Clairs-Soleils	Sports + Politique de la Ville	500 €
Satellite	Boxe anglaise - boxe française	Planoise	Sports + Politique de la Ville	1 080 €
Espoir Club Bisontin	Foot	Fontaine-Ecu	Sports + Politique de la Ville	690 €
Karaté Sport 25	Initiation et perfectionnement	Tous quartiers	Sports + Politique de la Ville	470 €
Profession Sport 25	Tremplin foot	Tous quartiers	Sports + Politique de la Ville	500 €
S.C. Clémenceau	A tous sports	Tous quartiers	Sports + Politique de la Ville	700 €
Ville de Besançon Centre Nelson Paillou	Championnat des quartiers d'athlétisme	Tous quartiers	Sports + Politique de la Ville	1 500 €
Ville de Besançon Centre Nelson Paillou	Sports collectifs	Tous quartiers	Sports + Politique de la Ville	1 500 €

Associations	Actions	Quartiers	Service Municipal instructeur	Montant subventions
VOLET VIE SOCIALE / THEMATIQUE : JEUNESSE				
ASEP	Développement des cultures nouvelles	Tous quartiers	Politique de la Ville	4 600 €
360°	Hip Hop	Tous quartiers	Politique de la Ville	1 000 €
Mix'cité	Projet DJ	Tous quartiers	Politique de la Ville	1 500 €

Associations	Actions	Quartiers	Service Municipal instructeur	Montant subventions
VOLET VIE SOCIALE DES QUARTIERS / THEMATIQUE : PREVENTION SECURITE				
AAVI	Fonctionnement du siège Réseau de victimologie - Permanences Palente, Clairs-Soleils, Montrapon, Planoise, Bureau de Police	Tous quartiers	Politique de la Ville	47 543 €
ADDSEA - Administrateurs Ad-Hoc	Emploi jeune	Tous quartiers	Politique de la Ville	2 744 €
ADDSEA - Soléa	Centre de soin toxicomanie	Tous quartiers	Politique de la Ville	15 245 €
Réseau 25	Prévention des conduites à risques	Tous quartiers	Politique de la Ville	15 245 €
2 AD	Développement de la lecture à la Maison d'Arrêt et poste de bibliothécaire	Tous quartiers	Politique de la Ville	6 512 €
Espace Planoise	Ateliers théâtrale à la Maison d'Arrêt	Tous quartiers	Politique de la Ville	1 768 €
ADDSEA-SEREPE	Parlons citoyenneté	Tous quartiers	Politique de la Ville	3 000 €

33 - Contrat de Ville - Volet Emploi - Programmation 2003 - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Correspondants Emploi Formation Insertion : 33 539 € à la Mission Locale,
- Équipe Emploi Insertion : 16 900 € au PLIE (dont 7 000 € État),

- Accompagnement vers l'emploi - Réseaux de parrainage :
 - . Mission Locale : 6 098 €
 - . MEDEF : 6548 €
- Ateliers d'accompagnement : 2 950 € à l'Association «Les Amis d'Agir Ensemble Contre le Chômage»,
- Aide à la mobilité : 6 850 € à «La Roue de Secours»,
- Permis de conduire : 5 000 € à la FRATE,
- Chantiers d'insertion : 2 287€ à la Maison de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux,
- Cellule autodiscrimination : 1 500 € à la MJC de Besançon,
- Associations d'insertion :
 - . Gare BTT : 20 656 €
 - . Alternative Chantiers : 12 573 €
 - . Intermed : 8 383 €
 - . J. Javel : 12 955 €
 - . J. Eudes : 3 353 €

Il a également autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

34 - Convention triennale entre la Ville de Besançon, l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions (AAVI) et l'Etat (Préfecture du Doubs)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'approuver ce projet de convention, d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et de verser à cette association une subvention de 47 543 €.

M. BONTEMPS n'a pas pris part au vote.

35 - Animation des quartiers - Avenant programmatif 2003 avec le Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux - Versement d'une subvention exceptionnelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer avec cette association l'avenant programmatif 2003,
- de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 15 000 € destinée à résoudre des difficultés structurelles.

N'ont pas pris part au vote : M. BONTEMPS, M. CYPRIANI, M. MONNEUR.

36 - Dispositif A Tire d'Aile - Bilan des actions du premier semestre 2003

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

37 - Association Départementale de Défense et de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte - Reversement à la Ville d'un excédent de subvention 2002 - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à inscrire en recettes le reversement de l'excédent de subvention d'un montant de 26 167,87 €,
- d'attribuer à l'ADDSEA une subvention de 3 750 € pour l'action «Rond Point».

38 - Bilan du Contrat Temps Libre 2002 - Encaissement du solde de la participation CAF et reversement aux opérateurs associatifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à :

- encaisser le solde de participation de la CAF d'un montant de 38 480 €,
- verser le reliquat de subvention 2002 aux opérateurs associatifs suivants :
 - * Maison de Quartier de Saint-Ferjeux : 2 631 €
 - * PEP 25 : 3 762 €
 - * Francas : 9 326 €
 - * Sport Vacances Orchamps : 511 €
 - * MJC Palente : 9 928 €
- signer les conventions à intervenir avec ces opérateurs.

Patrimoine - Travaux

39 - Palais des Sports - Restructuration, agrandissement et modernisation - Etat d'avancement de l'opération - Information du Conseil Municipal

L'Assemblée Communale a pris acte de l'état d'avancement de ce dossier.

40 - Bâtiments et biens communaux - Indemnités de sinistres - Encaissements et réaffectations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser l'encaissement et la réaffectation des indemnités de sinistres suivantes :

- incendie du 21 janvier 2001 - Préfabriqué 65, rue Mirabeau : 64 514 €
- orage de grêle du 6 juillet 2001 : 138 946 €
- incendie du 30 octobre 2001, local 19 rue de l'Amitié : 31 484 €
- incendie du 13 décembre 2001, local 16-18 rue de Cologne : 13 078 €.

41 - Programme 2003 de travaux en espaces verts - Avenir du Territoire entre Saône et Rhin - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de solliciter les financements des partenaires pour les projets suivants :

1. Aménagement des collines : collines de Chaudanne et de Rosemont:

Montant prévisionnel : 90 000 € TTC

Participations État/ATSR, Région, Département : 60 200 € (80 %)

Part Ville : 29 800 €

2. Parcs et jardins du centre-ville : le square Castan

Montant prévisionnel : 150 000 €

Participations État/ATSR, Région, Département : 100 334 €

Part Ville : 49 666 €.

42 - Installation de capteurs photovoltaïques au Centre Technique Municipal -

Approbation du projet - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver ce projet dont le coût global s'élève à 360 360 € HT,
- de solliciter les participations financières de la Région et de l'ADEME,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document à intervenir.

Conventions - Contrats

43 - Coopération Décentralisée avec Douroula (Burkina-Burkina-Faso) - Convention avec l'Association Française des Volontaires du Progrès pour l'achèvement des travaux en cours

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de proroger la collaboration avec l'AFVP du 1^{er} juillet au 30 novembre 2003,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir,
- de financer le coût de la prestation (mise à disposition du personnel et frais de structures) pour un montant de 8 677 €.

44 - Organisation d'un événement de rue sur le thème du temps - Passation d'un contrat de co-organisation avec la Société Thermale et Touristique de la Mouillère - Passation d'un marché public avec l'association «La Grosse entreprise et ses 120 petits»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver ce projet dont le budget prévisionnel est estimé à 303 000 € TTC,
- d'autoriser M. le Maire à signer avec la STTM un contrat de coorganisation de spectacle dans lequel seront déterminés les rôles respectifs et les niveaux de participation financière versés à l'Association «La Grosse Entreprise et ses 120 petits» :
 - * Financement Ville : 130 000 € TTC,
 - * Financement STTM : 153 000 € TTC.
- d'autoriser M. le Maire à conclure avec l'Association «La Grosse Entreprise et ses 120 petits» un marché public conformément à l'article 30 du Code des Marchés Publics pour la conception et la production de l'événement.

45 - Contrat de prestations de communication avec la société BRC Football SA

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir pour ce contrat conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2003.

Montant des prestations de communication achetées par la Ville : 374 000 € HT.

46 - Convention avec l'Harmonie Municipale

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le principe de la convention triennale à intervenir, celle-ci prenant effet au 1^{er} janvier 2004,
- d'approuver le projet de convention dans lequel il est prévu que la Ville :
 - . lui verse une subvention annuelle pour les frais de fonctionnement et l'acquisition d'instruments et de costumes,
 - . verse une subvention annuelle à l'École de Musique,
 - . mette à disposition un local de 340 m² et des instruments de musique,
 et que l'association :
 - . organise 4 concerts/an à Besançon ou dans l'agglomération,
 - . assure l'accompagnement musical de manifestations officielles,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

47 - Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) - Programmation 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'adopter la programmation 2003 du contrat CITE, les projet retenus étant les suivants :

LES PROJETS D'INTERET COMMUN				
	Maître d'ouvrage	Montant total du projet HT	Montant prévisionnel 2003	Sollicitation CITE 2003
AXE 3 : contribuer au développement des déplacements intermodaux				
Aménagement de pistes cyclables Rocade Nord-Ouest	Besançon	1 153 000 €	195 200 €	60 000 €
AXE 4 : développer une nouvelle gamme d'équipements / sports / culture / loisirs / tourisme				
Stade Léo Lagrange - poursuite restructuration et mise aux normes L2	Besançon	9 071 906 €	2 090 310 €	1 000 000 €

POUR LE COMPTE DE LA CAGB				
AXE 1 : favoriser la création, le développement ou la mutation des espaces économiques et le transfert de technologie				
ZAC Hauts de Chazal (partie activités)	CAGB	2 855 553 €	223 241 €	111 620 €
Maison des Microtechniques	CAGB	6 708 500 €	2 249 592 €	413 400 €
AXE 3 : contribuer au développement des déplacements intermodaux				
Site propre PDU : ZAC Hauts du Chazal	CAGB	1 492 834 €	767 516 €	191 880 €
Voie en site propre TEMIS - Epitaphe	CAGB	670 000 €	460 000 €	115 000 €
Mise en œuvre de la politique parc relais et pôles d'échange	CAGB	1 500 000 €	185 000 €	46 250 €
Aménagement de voiries en terminus de lignes GINKO	CAGB	450 000 €	200 000 €	50 000 €

POUR LE COMPTE DE L'AUDAB				
AXE 6 : programme d'études destiné à préparer l'avenir				
Audab	Audab		988 244 €	122 000 €

POUR LE COMPTE DE LA SAFC				
AXE 5 : revaloriser les centres et aménager les entrées de ville et d'agglomération				
Renouvellement urbain Cité des Montboucons	SAFC	9 612 479 €	1 146 175 €	150 000 €
Renouvellement urbain Scaremberg - Palente	SAFC	9 154 708 €	617 856 €	150 000 €

POUR LE COMPTE DE LA PERIPHERIE				
AXE 1: favoriser la création, le développement ou la mutation des espaces économiques et le transfert de technologie				
Aménagement du Noret <i>Espace d'activités</i>	Commune de Mamirolle	1 437 610 €	480 000 €	48 000 €
AXE 4 : développer une nouvelle gamme d'équipements / sports / culture / loisirs / tourisme				
Terrains de tennis couverts	Franois	527 485 €	Programmation 2002 reportée sur 2003	207 923 €
Modernisation du Musée de Nancray	SMMC	1 173 423 €	405 370 €	68 700 €
AXE 5 : revaloriser les centres et aménager les entrées de ville et d'agglomération				
Aménagement du Noret <i>Entrée d'agglomération</i>	Commune de Mamirolle	1 437 610 €	480 000 €	96 000 €

POUR LE COMPTE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HLM				
AXE 5 : revaloriser les centres et aménager les entrées de ville et d'agglomération				
Réhabilitation Cité des Acacias	OPMHLM	3 019 000 €	Programmation 2002 reportée sur 2003	106 000 €

POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE BESANCON				
AXE 4 : développer une nouvelle gamme d'équipements / sports / culture / loisirs / tourisme				
ERBA - requalification & sécurité	Besançon	639 632 €	225 752 €	150 000 €
Musée des Beaux-Arts - requalification & sécurité	Besançon	836 120 €	154 682 €	100 000 €
Bastion Gaulard	Besançon	292 642 €	292 642 €	100 000 €
AXE 5 : revaloriser les centres et aménager les entrées de ville et d'agglomération				
Opération Marché Beaux-Arts	Besançon	4 870 000 €	361 800 €	100 000 €
ORU Clairs-Soleils	Besançon	5 016 722 €	501 672 €	200 000 €

TOTAL SUBVENTIONS CITE 2003				3 586 773 €
<i>dont subventions pour les projets en maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon</i>				<i>1 710 000 €</i>

Urbanisme - Action Foncière

48 - ZAC Val des Grands Bas - Bilan révisé au 30.06.2003 - Transformation de la concession en Convention Publique d'Aménagement

A la majorité, neuf Conseillers ayant voté contre, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le bilan d'aménagement de cette opération au 30 juin 2003, bilan établi comme suit en dépenses et en recettes :

Dépenses en euros TTC	Présent bilan au 30 juin 2003	Bilan au 30 juin 2002	Écarts
Acquisitions	1 003 283	996 605	+6 678
Études	360 261	678 792	-318 531
- études aux tiers	21 108	21 108	0
- études de société	82 322	82 322	0
- études générales - M. œuvre Ville B	0	319 217	-319 217
- études générales - autres études	256 831	256 145	686
Travaux	9 732 212	9 732 212	0
Frais :	2 233 894	2 180 732	53 162
- financiers	710 620	727 551	-16 931
- de Société	697 437	679 657	17 780
- sur vente	750 657	750 657	0
- charges de gestion et divers	75 180	22 867	52 313
- divers	0	0	0
Total Dépenses TTC	13 329 650	13 588 341	-258 691
Apport en nature			
- maîtrise d'œuvre Ville de Besançon	266 903	0	266 903
Dépenses de l'opération	13 596 553	13 588 341	8 212

Recettes en euros TTC	Présent bilan au 30 juin 2003	Bilan au 30 juin 2002	Écarts
Provenant des Tiers			
Cessions	10 184 572	10 184 572	0
Autres produits dont TVA remboursée	686	0	686
Provenant du Concédant			
Participation et cessions d'ouvrage	3 758 448	4 015 098	-256 650
Autres cessions	0	0	0
Total Recettes T.T.C.	13 943 706	14 199 670	-255 964
Apport en nature			
- maîtrise d'œuvre Ville de Besançon	266 903	0	266 903
Recettes de l'opération	14 210 609	14 199 670	10 939
Trésorerie / TVA			
Dépenses de l'opération hors mouvement de TVA	13 596 555	13 588 341	8 214
TVA complément réglé	624 475	631 264	-6 789
Dépenses d'investissement	14 221 030	14 219 605	1 425
Recettes de l'opération hors mouvements de TVA	14 210 609	14 199 670	10 939
TVA complément réglé	10 419	19 935	-9 516
Recettes TTC	14 221 028	14 219 605	1 423

- d'approuver l'échéancier de l'opération au 30 juin 2003 conformément au tableau suivant :

	Avances sur rachat Budgets annexes En € TTC		Participations	Rachat d'ouvrages En € TTC		Total
	Avances	Rembour- sement		Eau	Assainisse- ment	
Encaissé au 31/12/02	0	0	91 424	0	0	91 424
2003	0	0	0	0	0	0
2004	299 916	0	0	109 899	230 096	339 995
2005	0	0	0	95 107	207 091	302 198
Ultérieur	0	299 916	62 567	737 293	2 224 971	3 024 831
TOTAL	299 916	299 916	153 991	942 299	2 662 158	3 758 448

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention publique d'aménagement à intervenir avec la SEDD, la participation de la Ville s'élevant à 153 991 € à laquelle il convient d'ajouter l'apport en nature valorisé pour 266 903 € et la durée de la convention étant portée à 15 ans.

49 - ZAC Château Galland - Bilan révisé au 31.12.2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le bilan d'aménagement de l'opération ZAC Château Galland au 31 décembre 2002, bilan établi comme suit :

	Bilan au 30/06/2002	Bilan au 31/12/2002
DEPENSES en K€ TTC		
- Acquisitions	314	314
- Études	208	212
- Travaux	3 140	3 140
- Frais :		
. Financiers	191	191
. Société	182	183
. Commercialisation	290	293
. TVA	143	133
. Divers	18	17
TOTAL DEPENSES TTC	4 486	4 483
RECETTES en K€ TTC		
- Cessions	4 170	4 170
- Autres produits		
. TVA	183	180
. Produits de gestion	3	3
- Participation de la Ville	130	130
TOTAL RECETTES TTC	4 486	4 483

- d'approuver le versement en 2003 de la participation de la Ville, soit 130 000 € TTC.

50 - ZAC des Hauts du Chazal - Bilan révisé au 31.12.2002 - Transformation de la concession en convention publique d'aménagement

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

51 - ZAC La Fayette - Bilan révisé au 31.12.2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le bilan de cette opération au 31 décembre 2002, bilan établi comme suit :

	Bilan au 31/12/2001	Bilan au 31/12/2002	Écarts
DÉPENSES en K€ TTC			
- Acquisitions	1 394	1 396	2
- Études	278	278	0
- Travaux	4 903	4 942	39
- Frais :			
· Financiers	1 402	1 402	0
· Société	390	378	- 12
· Commercialisation	644	668	24
· TVA	868	827	- 41
· Divers	68	27	- 41
TOTAL DÉPENSES TTC	9 947	9 918	- 29
RECETTES en K€ TTC			
- Cessions	6 246	6 256	10
- Autres produits			
· Acomptes	0	0	0
· TVA	341	337	- 4
· Produits de gestion	36	- 2	- 38
- Engagement de la Ville			
· Verst subv. FNADT	381	381	0
· Sur prix vente terrains	1 102	1 102	0
· Acquisition de réseaux	589	592	3
· Équilibre d'opération	1 252	1 252	0
TOTAL RECETTES TTC	9 947	9 918	- 29

- d'approuver la participation de la Ville, soit 3 328 K€ sur la durée de la convention,
- d'approuver l'échéancier de versement des participations conformément au tableau suivant :

(Arrondis)	BUDGET PRINCIPAL			Achat d'ouvrages
Années	Reversement de subventions	Aide aux entreprises	Participations au déficit	
2002	381	774	1 068	464
2003	0	328	152	129
2004	0	0	32	0
2005	0	0	0	0
Total	381	1 102	1 252	593

**52 - Centre d'Affaires La City - ZAC Louise Michel - Bilans révisé et prévisionnel
d'aménagement et de construction au 31.12.2002**

A l'unanimité, douze Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le bilan de cette opération au 31 décembre 2002, bilan établi comme suit :

DEPENSES K€ HT	Bilan au 30/06/2002	Bilan au 31/12/2002	Écarts
AMENAGEMENT			
Acquisitions	1 689	1 689	
Études	675	675	
Travaux	2 013	2 013	
Maîtrise d'ouvrage SEDD	622	622	
Frais sur vente	449	543	
Frais financiers	810	830	
Frais divers	57	57	
Fonds de concours	1 209	1 209	
TOTAL AMENAGEMENT	7 524	7 638	+ 114
IMMEUBLE 1			
Foncier, études	856	856	
Travaux	6 015	6 015	
Honoraires	279	279	
Commercialisation	388	388	
Frais financiers	634	634	
Charges locatives	639	639	
Fonds de concours	69	69	
TOTAL IMMEUBLE 1	8 880	8 880	
PARKING			
Foncier, études	263	264	
Travaux	4 530	4 587	
Honoraires :			
- maîtrise d'œuvre	-	-	
- conduite d'opération SEDD	215	230	
- bureau d'études diverses	23	23	
Commercialisation	124	124	
Frais financiers	377	377	
TOTAL PARKING	5 532	5 605	+ 73
IMMEUBLE 5			
Charges foncières	232	232	
Etudes	19	19	
Travaux - Honoraires			
Rémunération SEDD		6 482	
Commercialisation	6 539	334	
Frais financiers	334	579	
Frais divers	579	258	
Achat des locaux immeubles 4	386	38	
	38		
TOTAL IMMEUBLE 5	8 127	7 942	- 185
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	30 063	30 065	+ 2 K€
RECETTES K€ HT	Bilan au 30/06/2002	Bilan au 31/12/2002	Écarts
AMENAGEMENT			
Cessions	3 932	3 932	
Produits de cession, TVA	450	450	
Participation Ville	3 142	3 256	

DEPENSES K€ HT	Bilan au 30/06/2002	Bilan au 31/12/2002	Écart
TOTAL AMENAGEMENT	7 524	7 638	+ 114
PARKING			
Cessions des places	3 382	3 382	
Quote-part pour fondations	148	149	
Participation Ville	2 002	2 074	
TOTAL PARKING	5 532	5 605	+ 73
IMMEUBLE 1			
Cession aux tiers	7 017	8 378	
Cession à SAIEMB/Promotion	-	-	
Fonds de concours	229	-	
Participation Ville	502	502	
Produits divers	224	-	
Produits locatifs	908	-	
TOTAL IMMEUBLE 1	8 880	8 880	0
IMMEUBLE 5			
Cession aux tiers	7 543	7 543	
Participation Ville	583	398	
Autres produits	1	1	
TOTAL IMMEUBLE 5	8 127	7 942	- 185
TOTAL GENERAL DES RECETTES	30 063	30 065	+ 2 K€

- d'approuver le montant prévisionnel de la participation de la Ville qui s'élève à 7 450 K€ TTC et dont le solde (2 743 € TTC) sera versé de la manière suivante :

2003 : 717 K€

2004 : 1 922 K€

2005 : 104 K€.

53 - Opération Marché Beaux-Arts - Bilan révisé au 31 décembre 2002

A l'unanimité, douze Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le bilan de cette opération au 31 décembre 2002, bilan établi comme suit :

(K€ TTC)	Bilan révisé au 31/12/2001	Bilan révisé au 31/12/2002	Écart
DÉPENSES D'AMÉNAGEMENT			
Terrains et bâtiment acquis	2 829,16	2829,25	0,09
Études au tiers	415,10	415,04	- 0,06
Travaux	662,31	647,10	- 15,21
Frais	(1 334,59)	(1 266,21)	(- 68,38)
. Honoraires maîtrise d'ouvrage	1 018,15	965,65	- 52,50
. Action de communication	212,86	199,01	- 13,85
. Charges de gestion et divers	57,85	55,82	- 2,03
. Frais financiers	45,73	45,73	0,00

(K€ TTC)	Bilan révisé au 31/12/2001	Bilan révisé au 31/12/2002	Écart
TOTAL DES DEPENSES D'AMÉNAGEMENT	5 241,16	5 157,60	- 83,56
DÉPENSES DE CONSTRUCTION			
Études	(2 625,80)	(2 698,41)	(72,61)
. conduite d'opération	574,74	626,88	52,14
. étude aux tiers	2 051,06	2 071,53	20,47
Travaux	(10 754,13)	(10 898,25)	(144,12)
. aménagement de sols et clos-couvert	10 115,05	10 174,00	58,95
. aménagt. intérieurs marché et brasserie	639,08	724,25	85,17
Frais	(957,72)	(832,38)	(-125,34)
. Frais financiers	282,95	126,70	-156,25
. Frais sur vente	206,25	209,16	2,91
. Charges de gestion et divers	468,52	496,52	28,00
TOTAL DES DEPENSES DE CONSTRUCTION	14 337,65	14 429,04	91,39
Dépenses pour imprévus	175,17	112	- 63,17
TVA complémentaire réglée	993,36	1 020,74	27,38
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	20 747,34	20 719,38	27,96

RECETTES (K€ TTC)	Approuvé au 26/09/2002	Bilan révisé au 31/12/2002	Écart
CESSION D'OUVRAGES			
Cinéma	4 421,37	4 492,69	71,32
Brasserie	668,18	668,18	0,00
Équipements Ville de Besançon	11 498,03	11 498,03	0,00
TOTAL CESSION D'OUVRAGES	16 587,58	16 658,90	71,32
AUTRES PRODUITS			
Participations Ville de Besançon	3 847,34	3 847,34	0,00
Autres recettes	312,47	443,89	131,42
TOTAL AUTRES PRODUITS	4 159,81	4 291,23	131,42
TOTAL GENERAL DES RECETTES	20 747,39	20 950,13	202,74

- d'approuver le bilan prévisionnel de trésorerie dont l'échéancier est le suivant :

Années	2002 et avant	2003	2004	2005
Avance	- 10 958,36	- 609,36	- 356,82	0,00
Participation	2 650,17	609,63	356,82	230,72

54 - Aménagement du Pôle d'échanges multimodal de Besançon-Viotte - Etude de faisabilité pré-opérationnelle - Convention avec les partenaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter les orientations du cahier des charges de cette étude, l'objectif étant d'engager à court terme une concrétisation de la gare routière et d'une ouverture Nord de la gare,
- d'accepter la maîtrise d'ouvrage de l'étude,
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché d'étude et la convention partenariale.

Montant total : 107 000 € TTC maximum dont part Ville : 18 000 € maximum.

55 - Ancien Hôtel des Bains, 4 avenue Carnot - Résiliation du bail emphytéotique avec la Société «Mercure International Hôtel»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la résiliation de ce bail emphytéotique aux conditions suivantes :
 - . la Société ACCOR devait démarrer d'une manière significative le chantier de l'Hôtel Ibis à la City ;
 - . la société MIH verse à la Ville de Besançon une indemnité forfaitaire de 118 147,98 € et le loyer dû pour la période du 1^{er} octobre 2002 jusqu'à la signature de l'acte notarié de résiliation ;
 - . la Ville de Besançon s'engage à ne pas poursuivre ou installer une activité hôtelière stricto sensu dans cet ensemble immobilier.
- d'encaisser l'indemnité de 118 147,98 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir.

56 - Office Public d'HLM du Département du Doubs / Habitat 25 - Vente de logements sociaux - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la vente de deux ensembles de 21 pavillons sur le quartier de Rosemont.

57 - Chemin de l'Oeillet - Acquisition de terrains aux Consorts COTTIN

Adopté à l'unanimité.

Montant : 21 673,69 € (14 259 m²).

58 - Secteur de Port Douvot - Acquisition de terrains à Mme DAMON Yvette et à M. et Mme BRETILLOT René

Adopté à l'unanimité.

Montants :

- propriété de Mme DAMON : 2 562,20 € (11 a 14 ca)
- propriétés de M. et Mme BRETILLOT : 3 271,32 € (12 a 30 ca et 5 a 82 ca).

59 - Déclaration d'Utilité Publique - Station d'épuration de Port Douvot - Acquisition de deux terrains à différents consorts BALLET

Adopté à l'unanimité.

Montant :

- Indivision Michel BALLET et héritiers de Pierre BALLET : 5 787,79 € (8 a 88 ca),
- Mme BALLET Marie-Louise et ses enfants : 3 515,24 € (6 a 41 ca).

60 - Rue Brulard - Acquisition d'une maison propriété de l'Office Public d'HLM du Département du Doubs/Habitat 25

Adopté à l'unanimité.

Montant : 96 000 €.

61 - 2 rue des Clairs-Soleils - Aliénation d'une parcelle de terrain au profit de M. HAKKAR Abdel Nasser

Adopté à l'unanimité.

Montant : 1 494,50 € (49 m²).

62 - Opération «Les Portes de Vesoul» - Cession à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon de l'ex-propriété PETITJEAN, 119 rue de Vesoul

Adopté à l'unanimité.

Montant : 262 860 €.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

63 - Rue Pesty - Echange de terrains avec l'Office Public Municipal d'HLM - Rectification cadastrale

Adopté à l'unanimité.

Échange sans soulte. Frais d'acte à la charge de l'OPM HLM.

M. BAUD n'a pas pris part au vote.

Divers

64 - Agenda 21 - L'empreinte écologique un indicateur de durabilité - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la réalisation d'une étude dont le budget s'élève à 45 000 €, qui concernera 4 axes :

1 - préciser le résultat de l'empreinte écologique à Besançon pour mettre au point la méthode définitive de calcul adaptée au cas d'une ville de la taille de Besançon.

2 - croiser ce résultat avec un indicateur de développement social pour construire une grille d'évaluation sur laquelle apparaîtrait l'objectif à atteindre : un niveau de développement humain à la fois satisfaisant et écologiquement durable.

3 - élaborer 3 scénarios pour évaluer le caractère durable de certains aspects de la politique de la ville et proposer des axes de réflexion.

4 - élaborer une grille d'analyse au regard de l'empreinte écologique.

- d'autoriser M. le Maire à signer l'appel à projet et les conventions à intervenir,

- de solliciter l'aide financière du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable.

65 - Pourvoi en cassation - Affaire GRANDVOINET-TOURNIER

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à se pourvoir en cassation contre l'arrêt du 15 mai 2003 et à réaliser tous actes afférents à cette décision.

66 - Raccordement de l'Office Public Municipal d'HLM au Réseau Lumière -
Intégration au Groupe Fermé d'Utilisateurs ville - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce raccordement pour lequel l'Office Public d'HLM versera 92 000 € correspondant au montant des travaux et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir.

M. BAUD n'a pas pris part au vote.

67 - Adhésion de la Ville à l'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres dans les Administrations et les Collectivités Territoriales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette adhésion à l'ADDULLACT, la cotisation annuelle étant de 4 500 €.

68 - Adhésion de la Ville au Conservatoire Botanique de Franche-Comté - Désignation de représentants

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adhérer à cette association dont la cotisation est fixée à 50 €,
- de désigner M. Éric ALAUZET (titulaire) et Mme Nicole DAHAN (suppléante) comme représentants de la Ville au Conseil d'Administration.

69 - Saturnisme infantile - Projet d'arrêté de zonage - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de donner un avis favorable à ce projet permettant de déclarer l'ensemble du département «zone à risque d'exposition au plomb».

70 - SEM de la Citadelle - Parc Zoologique - 3^{ème} tranche du programme d'aménagement - Modification du plan de financement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser le transfert de maîtrise d'ouvrage de la SEM à la Ville des travaux relatifs à la 3^{ème} tranche du parc zoologique et d'autoriser M. le Maire à signer les divers avenants à intervenir,

- de solliciter la participation financière de l'État, de la Région, du Département dans le cadre du programme ATSR, le budget prévisionnel s'établissant comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Etudes (maître d'oeuvre, bureau d'études techniques, contrôleur technique, coordonnateur SPS, repro, pub, etc.)	100 000 € HT	ATSR (Etat - Région - Département)	600 000 € HT
Travaux	1 100 000 € HT	Ville de Besançon	600 000 € HT
TOTAL	1 200 000 € HT	TOTAL	1 200 000 € HT

- de s'engager à assurer le financement total de l'opération en cas de non obtention des subvention sollicitées.

71 - Affaires diverses - Questions orales - Voeu de soutien au mouvement des professionnels du spectacle présenté par le groupe de la majorité municipale

M. MEDJALDI, au nom du groupe majoritaire, a présenté le voeu suivant :

«Le Conseil Municipal de Besançon, de par son soutien permanent à la création artistique bisontine et en particulier au spectacle vivant, a toujours joué un rôle moteur dans la vie culturelle de la ville.

Conscients de la crise sans précédent que traverse la création française en raison de la remise en cause du statut d'intermittent, nous apportons notre entier soutien aux revendications des professionnels du spectacle de la région.

La réforme proposée bouleverse le régime d'indemnisation des intermittents en profondeur. Sa justification est la résorption d'un déficit croissant. Mais l'accord signé fait porter le poids de ce déficit sur les artistes. Rien n'est prévu pour répondre aux causes structurelles du déficit comme par exemple le recours abusif aux intermittents par les sociétés de production audiovisuelles bénéficiaires.

A Besançon comme ailleurs, cela aura des conséquences graves sur la diversité culturelle dont nous pouvons bénéficier, de nombreux artistes et techniciens devant renoncer à leurs activités faute de revenus décents. La richesse et le dynamisme de la création de spectacles vivants bisontins sont possibles grâce au statut des intermittents. Aurions- nous pu organiser l'opération «Boulevard d'Hugo» l'année dernière, ou chaque année les «Rencontres jeune création», avec cette réforme ?

Le Conseil Municipal a bien conscience que le mode d'action choisi par les intermittents est source de difficultés pour les organisateurs de spectacles. Ces actions semblent malheureusement incontournables pour amener enfin le débat sur la place publique et porter à la connaissance des citoyens les enjeux de cette réforme.

Le Conseil Municipal de Besançon demande au Ministre de la Culture de peser de tout son poids pour permettre aux négociations de reprendre et d'engager une véritable concertation afin qu'une solution durable, équitable et solidaire soit trouvée avec tous les acteurs concernés avant la fin de l'année 2003».

Ce vœu a été adopté à l'unanimité, douze Conseillers s'étant abstenus.

La séance a été levée à 21 heures 45.

Hôtel de Ville, le 11 juillet 2003
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon le 15 juillet 2003
Le Maire,